

CAHIER DES RÉSULTATS

Atelier C

Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Saguenay-Lac-Saint-Jean



Atelier organisé par :
le Réseau québécois sur les eaux souterraines,
l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

Juillet 2017

Cet atelier de transfert des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs du Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement.

Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Saguenay-Lac-Saint-Jean, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Information pour l'impression : ce document est conçu pour une impression recto-verso

Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3^e atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a eu lieu le 13 janvier 2017 dans les locaux de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

| | |
|--|-----------|
| Rappel du déroulement de l'atelier | 5 |
| Les participants | 6 |
| Les acronymes | 7 |
| 1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine | 9 |
| • Les eaux souterraines de votre territoire | 10 |
| • Rappel de l'activité | 11 |
| • Les résultats des enjeux de PGES | 13 |
| 2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES | 15 |
| • Des outils multiples et complémentaires | 16 |
| • Rappel de l'activité | 17 |
| • Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux | 18 |
| 3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines | 23 |
| • Les capacités pour la PGES | 24 |
| • Rappel de l'activité | 25 |
| • Les résultats pour l'ensemble de la région | 26 |
| • L'évaluation des capacités des MRC, ville et réserve | 27 |
| • L'évaluation des capacités des OBV | 28 |
| • L'évaluation des capacités des ministères et université | 29 |
| 4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines | 31 |
| • Des exemples pour renforcer ses capacités | 32 |
| • Rappel de l'activité | 33 |
| • Les résultats des stratégies d'action pour la PGES | 34 |

Rappel du déroulement de l'atelier

Les activités

Les résultats

1. Les enjeux de l'eau souterraine



Capsules vidéo sur les eaux souterraines

Résumé en page 10

Capsules vidéo disponibles en ligne: rques.ca



Prioriser les enjeux

p. 11 à 13 de ce cahier

2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



Le cadre institutionnel et les outils pour la PGES

Résumé en page 16

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Nos actions actuelles et leurs limites

p. 17 à 21 de ce cahier

3. Les capacités des acteurs à la PGES



Les capacités pour la PGES

Résumé en page 24

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Évaluer ses capacités

p. 25 à 29 de ce cahier

4. Des stratégies d'action pour les enjeux de PGES



Renforcer ses capacités d'action

Résumé en page 33

Présentation complète disponible en ligne: rques.ca



Développer une stratégie d'action

p. 33 à 36 de ce cahier



Capsule vidéo



Présentation magistrale



Exercice collaboratif en sous-groupes

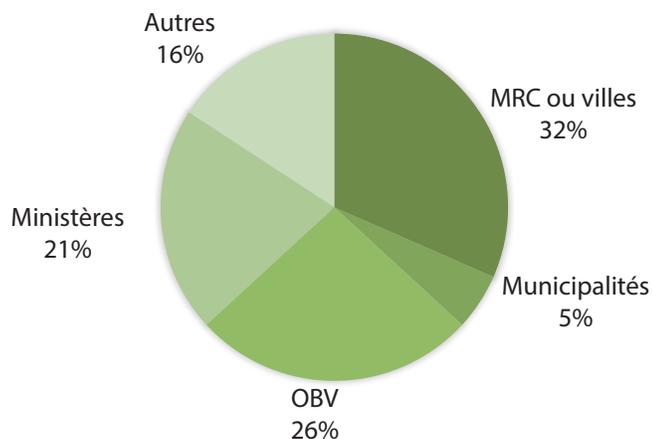


Exercice individuel

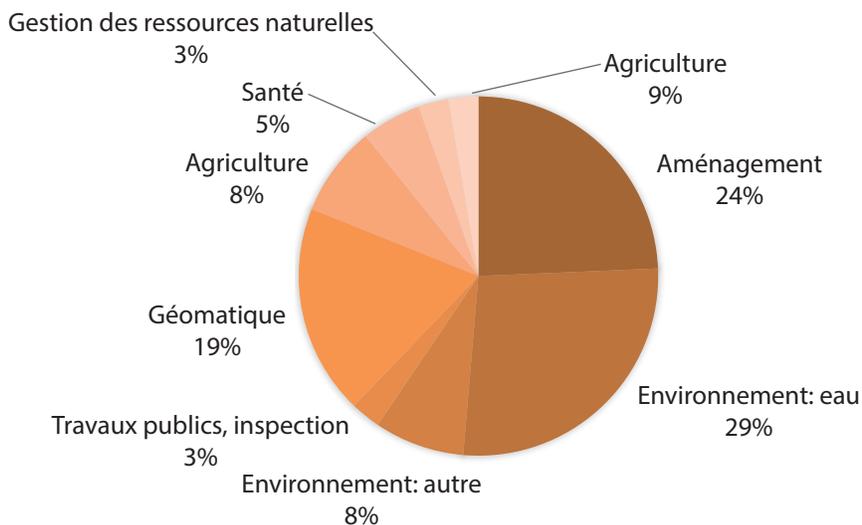
Les participants

Le troisième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay-Lac-Saint-Jean a réuni 18 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de l'eau provenant de différents organismes.

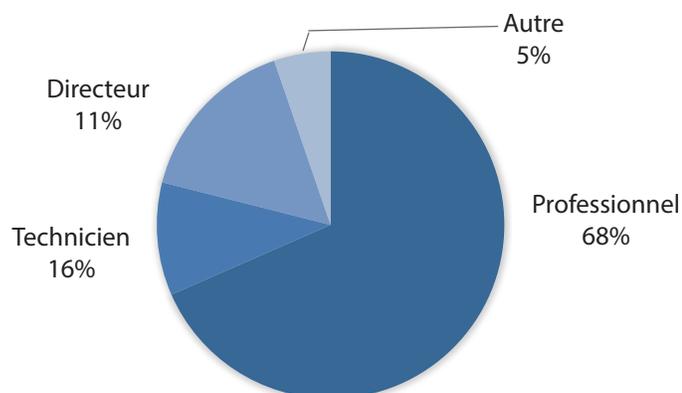
Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



Les acronymes

| | |
|-------|---|
| ES | Eau souterraine |
| LAU | Loi sur l'aménagement et l'urbanisme |
| LCM | Loi sur les compétences municipales |
| LQE | Loi sur la qualité de l'environnement |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| OBV | Organisme de bassin versant |
| PACES | Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines |
| PAE | Plan d'aménagement d'ensemble |
| PDD | Plan de développement durable |
| PDE | Plan directeur de l'eau |
| PDZA | Plan de développement de la zone agricole |
| PGES | Protection et gestion des eaux souterraines |
| PGMR | Plan de gestion des matières résiduelles |
| PIIA | Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) |
| Q2r22 | Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées |
| RCI | Règlement de contrôle intérimaire |
| RCS | Règlement sur les carrières et sablières |
| REA | Règlement sur les exploitations agricoles |
| SAD | Schéma d'aménagement et de développement |
| SAR | Schéma d'aménagement révisé |
| SIH | Système d'information hydrogéologique |
| ZIP | Zone d'intervention prioritaire |

1

Les enjeux de l'eau souterraine

Les eaux souterraines de votre territoire

 Les capsules vidéo sont disponibles au www.rqes.ca

Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Julien Walter, étudiant au doctorat au Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), ayant travaillé à la réalisation PACES à titre de chargé de projet, explique le projet.

Durée: 5:48 minutes

Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

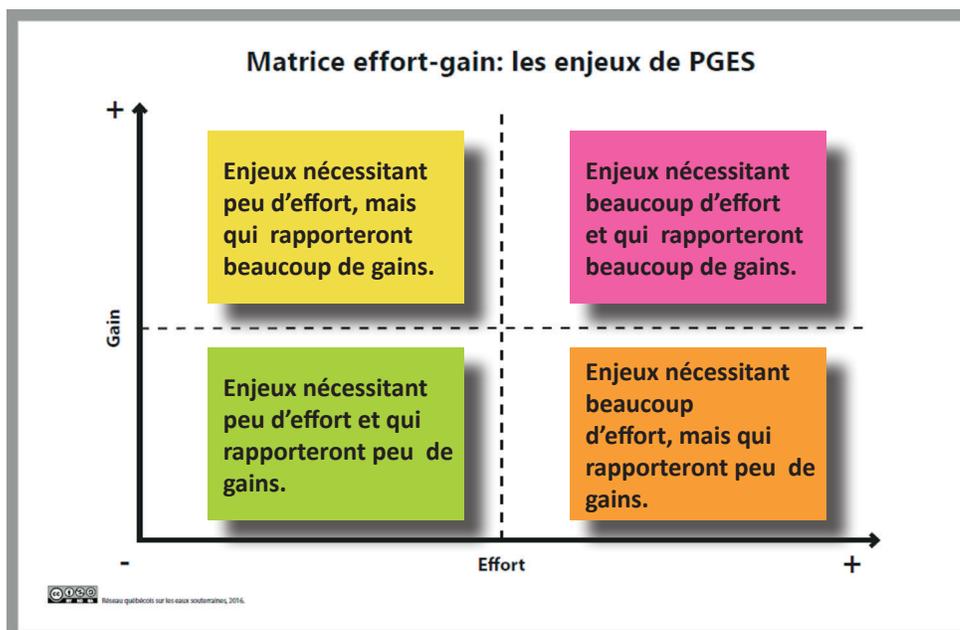
Consignes

1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it ; ex. : les carrières et sablières et la protection des aquifères).

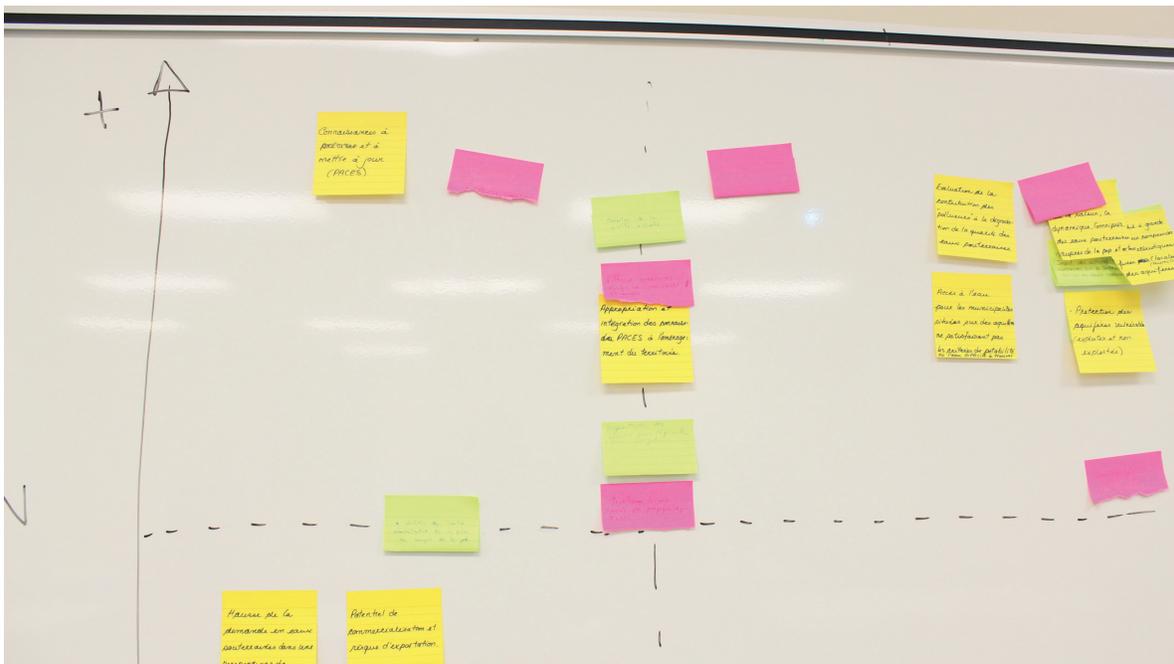


2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**) en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement , moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été reportés sur un gabarit collectif, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13 où tous les enjeux identifiés ont été retranscrits. Les enjeux similaires ont été regroupés dans un même bloc coloré.



4. Les participants, guidés par les propositions de l’experte en aménagement du territoire ont sélectionné trois enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

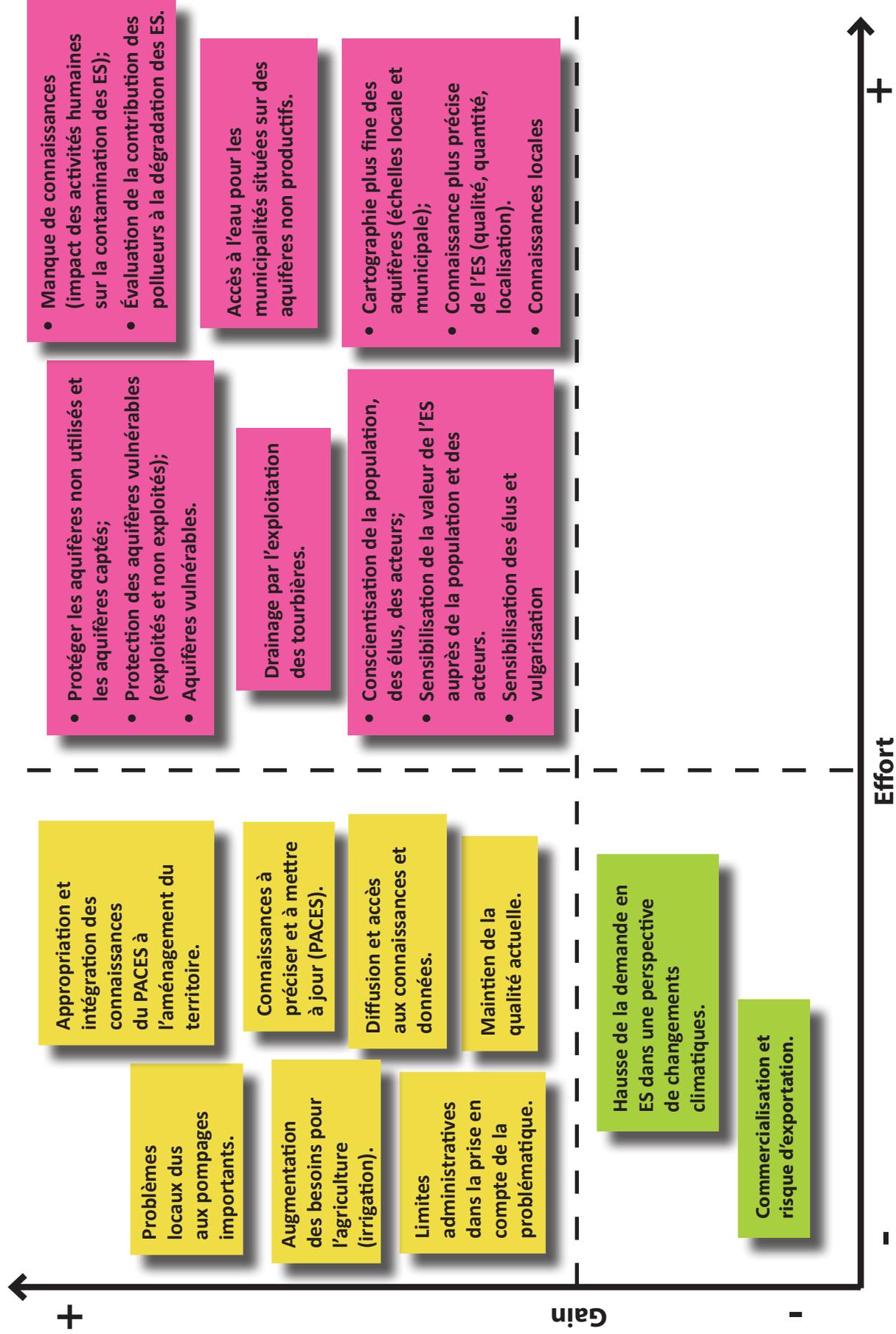
Les enjeux de PGES sélectionnés:

Enjeu 1: SENSIBILISATION DES DÉCIDEURS ET DE LA POPULATION

Enjeu 2: GESTION ET PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES AU-DELÀ DES LIMITES ADMINISTRATIVES

Enjeu 3: PROTECTION DES AQUIFÈRES NON EXPLOITÉS ET VULNÉRABLES

Les résultats des enjeux de PGES



2

Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES

Des outils multiples et complémentaires



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous les exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier est disponible au www.rqes.ca.



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

EXEMPLES

La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/09-Contraintes.pdf>

<http://visionvers2030.net/wp-content/uploads/2015/10/ANNEXE-6-ContraintesAnthropiquesEtNAturelles.pdf>

La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

<http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm>

http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf

<http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html>



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION



Outils de planification et de concertation

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs



Outils volontaires

Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire



Outils incitatifs

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

EXEMPLES

Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

http://sesat.ca/RadDocuments/Portrait%20final_avec%20cartes.pdf

<http://sesat.ca/RadDocuments/Rapport%20d%C3%A9tape%202012-2015.pdf>

Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg91&iddoc=344218

<http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394>

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf>

Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdf

<https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ENV-2015-015.pdf>

Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

Consignes

1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place au jour d'aujourd'hui pour agir sur l'enjeu de la table.
2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 à 20 de ce cahier.**

Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU

Sensibilisation des décideurs et de la population

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

| QUI ? | QUOI ? |
|--|---|
|  <p>Comités de professionnels et élus au sein des MRC du territoire</p> | <p>Sensibilisation des élus sur le RPEP; Règlements de zonage.</p> |
| <p>OBV</p> | <p>Représentation auprès des élus; Table de concertation eau souterraine et intégration des discussions au PDE.</p> |
|  <p>Employés municipaux UQAC/PACES</p> | <p>Message aux citoyens désireux d'acquiescer un permis. Ateliers de transfert des connaissances; Enseignement à des étudiants. Sensibilisation des citoyens (importance des ES et suivi de qualité d'eau des puits).</p> |
|  <p>OBV</p> | |
|  <p>Municipalités</p> | <p>Offre d'un forfait d'analyses de la qualité de l'eau des puits privés.</p> |

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

PLANIFICATION/ CONCERTATION

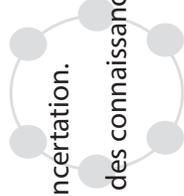
OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

VOLONTAIRES

INCITATIVES

AUTRES ACTIONS

- Regroupement des OBV pour la concertation régionale.
- Table de concertation.
- Intégration des connaissances des études.



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Invisibilité des eaux souterraines.
- Mobilisation d'acteurs à consolider.
- Manque d'appropriation des connaissances.
- Faible portée des messages de sensibilisation.
- Manque de ressource dédiée à la sensibilisation.
- Absence d'un argumentaire de sensibilisation abordant les enjeux socio-économiques.



LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

QUI ? QUOI ?

MRC RPEP

.....

OUTILS RÉGLEMENTAIRES



OBV PDE

MRC

.....

.....

PLANIFICATION/ CONCERTATION

VOLONTAIRES

INCENTIFS



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

AUTRES ACTIONS

- Bureau des délégués au même titre, gestion des obstructions qui existe depuis 2006.



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Revoir les limites administratives en fonction des bassins versants.
- Conciliation et concertation de toutes les instances qui sont présentes sur les aires d'alimentation.



NOTRE ENJEU

Protection des aquifères non exploités et vulnérables

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

| | | |
|---------------|---|-------|
| | | |
| QUI ? | QUOI ? | |
| Municipalités | Aires de protection | |
| MDDELCC | Certificat d'autorisation Q2R22 | |
| | Règlement sur les hydrocarbures | |
| | Règlement sur les gravières et sablières | |
| | Règlement sur les exploitations agricoles | |

OUTILS RÉGLEMENTAIRES



PLANIFICATION/CONCERTATION



VOLONTAIRES

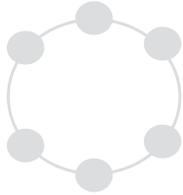


INCITATIFS



AUTRES ACTIONS

- Modification du SAR.



LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- Pas d'outils de planification et de concertation.
- Pas d'indicateur.
- Pas de coordination.
- Pas de surveillance.





3

Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Les capacités pour la PGES



La présentation complète incluant des exemples des différentes capacités est disponible au www.rqes.ca.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Capacité collaborative

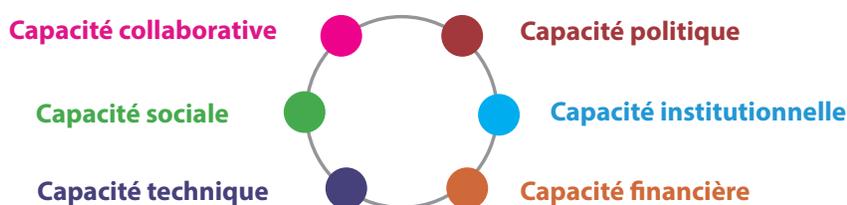
Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées voire, qui débordent les limites administratives.

Rappel de l'activité



Exercice individuel ou en binôme

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la **p.24**, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



Consignes

1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



Les résultats pour l'ensemble de la région

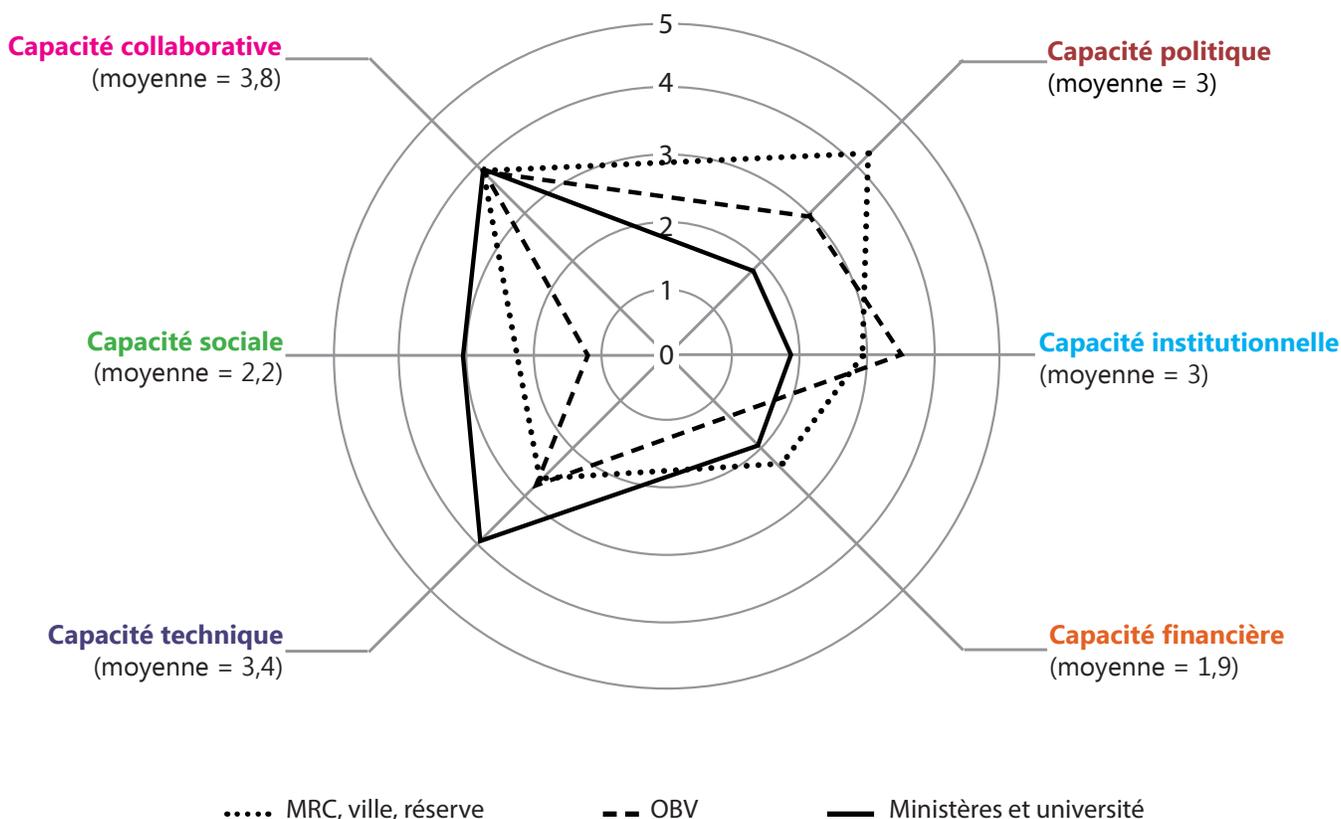
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC, ville et réserve - OBV - ministères et université).

Les **pages 26 à 29 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

Figure 2 - Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants



L'évaluation des capacités des MRC, ville et réserve

Capacité collaborative (3,8)

- **Concertation avec OBV et MRC;**
- Concertation lors du PACES;
- Organisme crédible;
- Cohérence des actions;
- Programme sensibilisation des berges;
- Manque d'arrimage dans la mise en œuvre.

Capacité sociale (2,3)

- **Comité de protection de l'eau de surface;**
- Les municipalités avec problématiques sont sensibilisées;
- Pas de comité.

Capacité technique (2,6)

- **Capacité à manipuler les données;**
- Bonne connaissance des enjeux;
- Équipe compétente ;
- Participation au PACES;
- Ressources humaines possèdent des connaissances limitées.



Capacité politique (4,3)

- Forte sur la réserve;
- **Capacité variable selon la volonté;**
- Alimentation en eau potable = responsabilité de la ville;
- Peu de proactivité des élus;
- Volonté d'intégrer les données du PACES dans le SAD.

Capacité institutionnelle (3,9)

- **Établir le cadre réglementaire et développer les outils de gestion et de sensibilisation;**
- Pas de cadre légal pour protéger les ES;
- Bon potentiel, mais limité par le manque d'intérêt des élus.

Capacité financière (2,4)

- **Capacité financière limitée;**
- Création d'un fonds pour la PGES (frein politique pour l'application);
- Financement du PACES;
- Les élus ne veulent pas augmenter les taxes.

L'évaluation des capacités des OBV

Capacité collaborative (3,8)

- **Crédibilité croissante de l'OBV;**
- Organisme référence en gestion de l'eau;
- **Collaborations régulières avec les autres organismes;**
- Plan d'action concertée avec les acteurs du milieu.

Capacité sociale (1,2)

- Les municipalités sont sensibilisées;
- Pas de groupe de citoyen mobilisé.

Capacité technique (3,8)

- Bonne connaissance et expertise;
- Utilisation régulière de la base de données;
- Désir d'intégrer les données PACES dans les projets;
- Pas de ressources humaines spécialisées en ES.

Capacité politique (3)

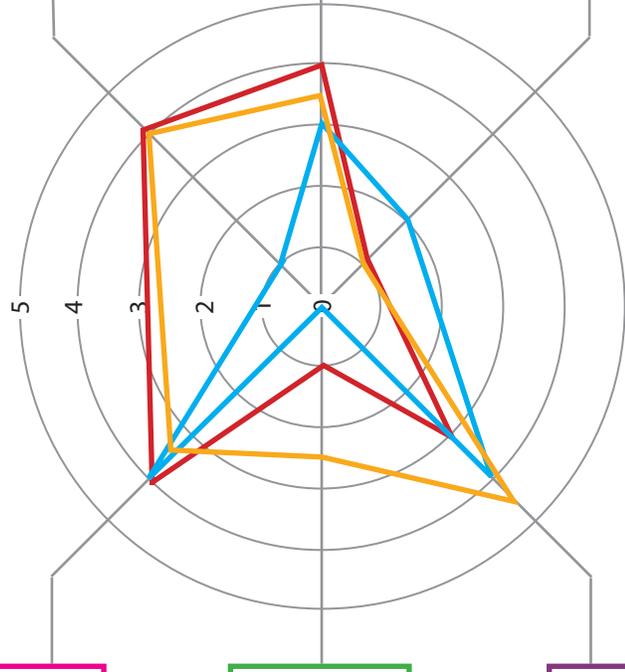
- **CA sensibilisé;**
- Manque de sensibilisation des élus;
- Ressources financières peuvent être allouées.

Capacité institutionnelle (3,5)

- Organisme créé par le ministère;
- Aucun pouvoir réglementaire;
- Pouvoir d'influence;
- PDE, sensibilisation, concertation.

Capacité financière (1,3)

- Le budget réservé à la PGES est limité;
- **Pas de budget, mais personnel en place;**
- Pas de récurrence.



L'évaluation des capacités des ministères et université

Capacité collaborative (3,8)

- Liens très étroits avec le milieu (équipes ES);
- Bonne collaboration, manque de connaissance des impacts des activités humaines sur la contamination;
- Forte crédibilité pour les aspects santé;
- Organisme disposé à collaborer en matière de gestion du territoire et des ressources, mais non sollicité en matière d'ES à part les ateliers.

Capacité sociale (3,1)

- Crédibilité des professeures et chargés de cours;
- Projets collectifs en cours pour l'amélioration de l'eau de surface;
- Plusieurs organismes sensibilisés sur le territoire.

Capacité technique (3,9)

- Enseignement et recherche sur les ES;
- Équipement disponible;
- Bonne connaissance des enjeux;
- Ressources limitées;
- Pouvoir d'influence;
- Accès à l'INSPQ;
- Enquête de santé régionale;
- Surveillance épidémiologique;
- Disponibilité des outils pour la PGES à l'exception des outils de planification territoriale;
- Utilisation des données du PACES.

Capacité politique (1,8)

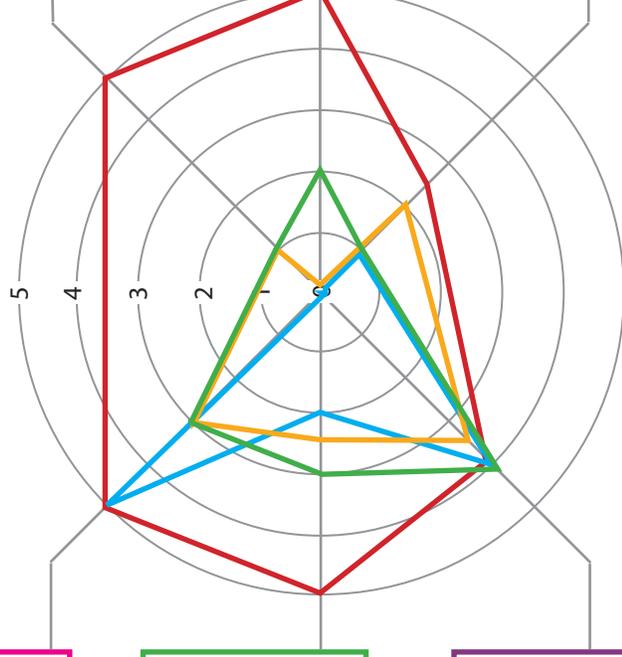
- Rôle d'influence au sein de la direction régionale;
- Participation à la gestion des risques (éviter les expositions à des contaminants pour l'ES);
- Intervention en cas de menaces à la santé (urgences);
- Pouvoir de légiférer;
- Capacité à adopter des mesures de PGES dans le cadre de la Loi sur les mines, mais manque de volonté politique.

Capacité institutionnelle (1,8)

- Loi sur la santé publique;
- Plan national et régional de santé publique;
- La PGES pourrait être inscrite au plan d'affectation du territoire public, des discussions pourraient être entreprises.

Capacité financière (1,9)

- Salaire profs et chargés de cours;
- Petits projets actuellement en cours;
- Capacité financière orientée sur les mesures d'urgence.



4

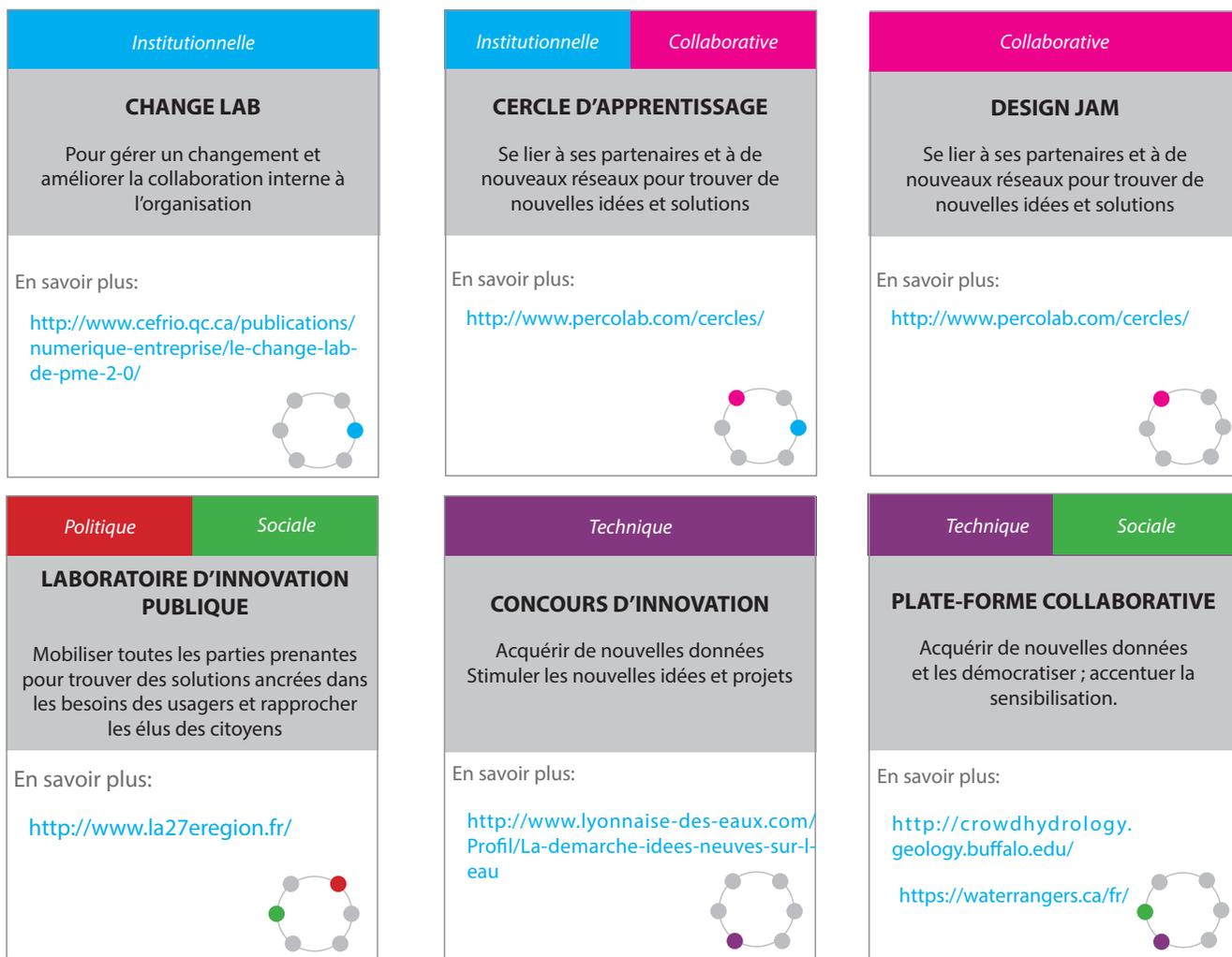
Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète des exemples innovants pour renforcer ses capacités présentés lors de l'atelier, est disponible au www.rqes.ca.

Figure 3 Cartes «outils inspirants»





SENSIBILISATION

- Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation au respect des bandes riveraines (producteurs, propriétaires riverains)
- Informations aux propriétaires de puits privés (qualité de l'eau)
- Etc.



MESURES INCITATIVES

- Prime Vert (MAPAQ)
- Redevances sur l'eau
- Remboursement de taxes foncières
- Transfert de droits de développement
- Etc.

Rappel de l'activité

Consignes

1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'**activité 1 (p.11)**.
2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (**p. 34 à 36**).
3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux **pages 34 à 36 de ce cahier**.



Outils réglementaires



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Sensibilisation des décideurs et de la population

1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Invisibilité de la ressource.

Conscientisation des acteurs.

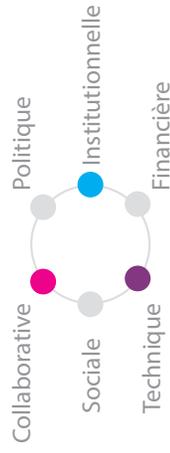
Qui sont les acteurs visés ?

Élus régionaux

Élus provinciaux

Citoyens

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Service personnalisé vs approche généraliste (il faut décentraliser).
- Intervention à plusieurs niveaux et pas seulement aux gens déjà impliqués dans le sujet (synergie des forces de chacun).

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Les institutions (experts qui ont la connaissance).
- Les élus (lien de confiance avec la population).

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Formation au niveau primaire

Développement d'activité telle que des jeux environnementaux (jeux vidéo)



Mise en scène des impacts (simulation)

Action d'éclat afin de rendre l'eau visible (colorant inoffensif)



Compteur d'eau (fausse taxe)

Sensibiliser les élus avec le côté monétaire. Par exemple le coût du traitement, la remise en état d'un lac, etc.

ACTIONS



- Atelier de formation des intervenants qui oeuvrent sur le terrain.



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Gestion et protection des eaux souterraines au-delà des limites administratives

1 LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

Une gestion et une vision par limite administrative.

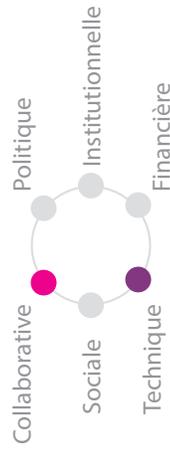
Ressources et mandats dans les limites.

Qui sont les acteurs visés ?

Gestionnaires et utilisateurs:

- Administrations municipales
- MRC
- Agriculture, industrie
- Citoyens concernés (utilisateurs)
- OBV
- Ministères

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Développement d'une vision globale (à l'échelle des unités hydrogéologiques) par une meilleure concertation des acteurs.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- OBV
- Comités de partenaires (MRC)

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Avoir une société qui s'occupe des eaux souterraines (comme un OBV mais pour les eaux souterraines).

ACTIONS



- Regroupement de citoyens pour renforcer les capacités sociales.



Prendre l'habitude de consulter les données et acteurs à l'extérieur de ses limites.



Financement par des dividendes sur la consommation et les risques de contamination.

Mise à jour et partage de la base de données.



Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU :

Protection des aquifères non exploités et vulnérables

1 LE PROBLÈME

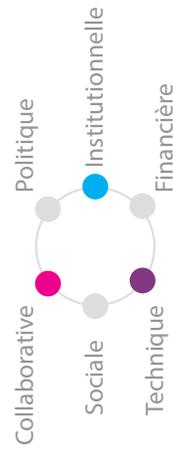
Quelle est la source du problème ?

- Absence d'intégration
- Absence de coordination
- Absence de règlement

Qui sont les acteurs visés ?

- MRC (planification régionale)
- Ministères
- État avec orientations gouvernementales
- Industrie

2 NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER ?

- Intégration des connaissances acquises avec le PACES dans la planification.
- Sensibilisation de la population.
- Préciser le portrait
- Évaluation plus précise des risques

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Gouvernement
- OBV

5 NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



PACES

Rôle d'évaluation.



Campagne de sensibilisation.



ACTIONS



réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :

